

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>SPECTACLE VENDREDI 19 AOÛT 2022</b> <b>PARC ARCHÉO</b> <b>Arrêté n°2022/156</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU la demande du service Culture de la ville d'Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des participants lors du spectacle « The magic beam sisters & Robert » organisé par le service Culture de la ville d'Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre toutes les mesures propres à prévenir tout accident pendant la mise en place et le déroulement du spectacle qui aura lieu au Parc Archéo, boulevard Molière, le vendredi 19 août 2022 à partir de 19h00 ;

**ARRETE**

- Article 1** Le service Culture de la ville d'Ifs est autorisé à organiser un spectacle le vendredi 19 août 2022 à partir de 19h00, au Parc Archéo, boulevard Molière à Ifs.
- Article 2** Les abords de l'emplacement où se déroulera l'activité seront protégés par des barrières. L'évacuation du public se fera à l'aide de la signalétique dûment mise en place.
- Article 3** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration du lieu (respect des plantations, interdiction de jeter au sol des papiers, bouteilles, boîtes en plastiques, etc...). Après utilisation, l'emplacement devra être remis dans son état initial.
- Article 4** L'organisation de cette manifestation sera placée sous l'entière responsabilité du service organisateur.

**Article 5** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Service Culturel de la ville d'Ifs ;
- Le Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement de la ville d'Ifs ;
- SDIS

Fait à Ifs, le 4 juillet 2022

Le Maire



  
Michel PATARD-LEGENDRE